



Comment quitter un cdi (anciennement cne)

Par **yves plum**, le **26/05/2008** à **19:22**

bonjour,rnj'ai ete embauché en juillet 2007 avec un contrat nouvelle embauche et j'ai envie de quitter mon emploi, comment puis je faire pour demissionner ou me faire licencier pour beneficier du chômage?rnmerci

Par **affairiste**, le **27/05/2008** à **22:33**

Bonjour,rnrnSi vous voulez démissionner, vous le pouvez il s'agit d'un droit essentiel. Un cdi étant un contrat à durée indéterminée, c'est votre droit.rnrnPour vous faire licencier, il faudrait soit que vous réalisiez une faute (vous n'auriez pas non plus tous les droits sociaux possibles) soit que l'entreprise soit en difficulté économique.rnrnSi votre employeur a commis une faute vous pouvez prendre acte de la rupture en ne retournant plus travailler et en demandant aux prudhommes de qualifier la rupture en licenciement ou à défaut en démission.rnrnSi votre employeur n'a pas commis de faute, je ne vous donne aucun conseil pour toucher le chômage, votre employeur étant dans ses droits. Bien qu'ayant quelques lacunes la loi n'est pas faite pour être contournée.rnEt l'objet de ce message n'est pas de frauder ou de "traficoter avec la loi".rnrnCordialement